

COMPTE RENDU
Séance du Conseil Municipal de Gourgé

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 28 septembre 2016 à 20h30 à la Mairie de GOURGÉ, sous la présidence de Monsieur FEUFEU David, Maire de la Commune,

Etaient présents : FEUFEU David, SIGOGNEAU Anne-Laure, AUBIN Joël, GIRARD Jean-Luc, BROCHARD Valérie, BOINOT Eliane, GAULT Isabelle, CHALEROUX Ludovic, BOUDIER Mickaël, GAILLARD Denis, RIBETTE Aurélien, AUBRUN Xavier, LAMARCHE Catherine, REAU Jean-Christophe et GILL Lee.

Etaient absents : Néant

Secrétaire de séance : BOINOT Eliane.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur

Date de convocation : 22 septembre 2016

* * * * *

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la dernière réunion.

* * * * *

1- Subvention CARUG : Soirée du patrimoine

Monsieur le Maire laisse la parole à Valérie BROCHARD, responsable du dossier.

Suite à l'annonce faite par la région de ne pas assurer l'édition 2016 des Nuits Romanes, les Communes du territoire réunies, à l'initiative du Pays de Gâtine et du Carug, ont confirmé leur souhait de participer à un nouveau projet collectif, sur la période estivale, intitulé « les soirées du Patrimoine de Gâtine ».

Il sera porté par le Carug, acteur reconnu par les communes.

L'idée de cette initiative est de permettre à chaque commune qui le souhaite de mettre en valeur un élément architectural de sa commune (roman, gothique, médiéval, etc ...). Cette diversité peut ainsi permettre la mise en valeur d'un édifice religieux, un lavoir, un pont, mais également des paysages spécifiques de notre territoire tels chirons, haies, mares, barrières typiques de Gâtine, etc ...

Le choix des artistes (musique, chant, danse, cirque) se portera essentiellement sur des artistes locaux afin de réduire les coûts de déplacements et d'hébergements.

A titre exceptionnel pour 2016, ces dépenses budgétaires n'ayant pas été prévues sur le budget des communes, le Carug propose de mettre gratuitement à disposition son matériel technique (éclairage et son). Les outils de communication sont communs à l'ensemble de ces soirées.

Cette soirée a eu lieu le 19 août dernier.

Pour permettre de couvrir l'ensemble des dépenses de ces soirées, le Carug sollicite une subvention de 2680€ + restauration (musiciens et techniciens).

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité, accorde ladite subvention et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires à cette manifestation.

Madame BROCHARD invite Monsieur GIRARD et Monsieur CHALEROUX à faire un compte rendu de la réunion de bilan des soirées du Patrimoine qui s'est déroulée le 27 septembre 2016.

7 communes ont participé aux « soirées du patrimoine 2016 » le bilan est dans l'ensemble très largement positif.

Gourgé a accueilli environ 300 personnes (moins de public que les nuits romanes mais la communication était moins importante : manque de visibilité en dehors du territoire) et remercie la solidarité entre communes pour les prêts de matériel. Petite précision : les communes doivent prendre en charge l'accueil des artistes et techniciens (restauration) (216€/2016).

Une réunion aura lieu dans quelques semaines, où toutes les communes de Gâtine seront invitées, afin de mettre sur pied l'édition 2017. Monsieur GIRARD demande au conseil de prendre position concernant la reconduction pour 2017.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de proposer la commune de Gourgé sur la liste des postulants « soirées du patrimoine 2017 ».

2- HORAIRE du MARCHÉ

Valérie BROCHARD informe le Conseil municipal que certaines modifications sont nécessaires concernant le règlement du Marché.

Les horaires : concernant les horaires et en accord avec les producteurs habituels, à partir du 14 octobre prochains et pour toute l'année les nouveaux horaires seront les suivants : 17h30 à 20h00

Païement : Vu la modicité de certaines sommes, périodicité des titres par semestre

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à ces modifications.

3 – Diverses subventions Associations communales et autres organismes

Valérie BROCHARD détaille au Conseil municipal les différentes subventions allouées aux différentes associations communales et organismes divers.

Un courrier leur sera envoyé pour rappeler les modalités et conditions nécessaires pour bénéficier de cette aide financière.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes, **qui ne seront versées comme convenu qu'après réception du bilan 2015 et de leur solde de trésorerie :**

Amicale Sang d'ici	100
L'Art en folie	250
Amis église St Hilaire	100
Solidarité missionnaire 79	100
La Joie de Vivre	200
ACCA Chasse	100
UNC AFN	100
ESGL (foot).....	500(2016)
.....	+ 500(2015)
Lancier Pictave...	100
La Dynamique....	100
La Carpe.....	<u>100</u>
TOTAL Cme	2 250 €

ADMR.....	200
Chambre des Métiers79	225 45 /élève
M F R St Loup...	37 37 /élève
Chambre des Métiers17	225 45 /élève
M F R Mauléon	37 37 /élève

et les adhésions suivantes :

Prom'haies.....	60
FDGDON (ennemis des cultures)	690

Ces montants sont inscrits au budget 2016.

4- DEVIS RUCHER et PROM'HAIES

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur RIBETTE, en charge des dossiers. Pour la création et la mise en service de l'espace « rucher » au Pont de Gourgé, 2 devis ont été retenus : Api-Pom (3 ruches complètes avec accessoires) pour 922.50 € TTC et L'Abeille du Poitou (adhésion, assurances et services) pour 60.15€ l'année.

Les ruches seraient installées sur le petit terrain situé au Pont/route de Saint Loup (cadastré ...) avec possibilité, si le dossier « verger » reçoit les subventions attendues, d'intégrer les plantations sur cette parcelle.

Monsieur AUBIN s'interroge sur l'entretien de ces installations car, actuellement, les employés communaux sont très et trop sollicités et arrivent difficilement à ajouter des tâches à leurs tâches habituelles.

Voir la possibilité de journée ludique au cours desquelles les habitants seront invités à partager leurs connaissances.

Lors d'une réunion fin 2015 et suite au « Tour Poitou-Charentes » une animation organisée par Prom'Haies avait été offerte à la commune en remerciement. Cette animation était dédiée aux écoles, mais vu l'importance de l'effectif des 2 écoles, une deuxième animation était programmée et celle fois à titre onéreux pour un montant de 450€. Après délibération, le Conseil donne son accord pour la prise en charge de cette animation par la commune de Gourgé. Vu tous les retours positifs sur ces animations, le Conseil, considérant l'intérêt que ces jeunes enfants ont apporté, souhaiterait qu'elles soient reconduites, ce projet pourrait être soumis à la CCPG qui a la compétence scolaire.

5- TARIF DES TERRAINS DU LOTISSEMENT

Le panneau d'annonce pour le lotissement à l'entrée du bourg, direction Parthenay, est très abîmé. Il serait souhaitable de le refaire. Des devis vont être sollicités, et Monsieur le Maire demande au Conseil s'il souhaite en profiter pour modifier les tarifs de vente des parcelles restantes.

Après délibération, le Conseil donne son accord pour le remplacement du panneau et décide de maintenir le tarif actuel.

6- SAFER

Après avoir utilisé le système de « convention de mise à disposition » auprès de la SAFER pendant 12 ans et par délibération en date du 30 avril 2015, la commune de Gourgé a prêté à titre de commodat à l'EARL L'Espérance Est, les parcelles de terre cadastrées BN 1-2 BL 7-8-9-10-11-12-13-14-15-16 et 17 d'une superficie totale de 10ha 02a 60ca. Ce prêt était accordé pour un an à compter du 30 septembre 2015 et arrive à échéance.

Monsieur LAREUZE de la SAFER est revenu vers la commune afin d'en connaître les intentions sur la possibilité de remettre en place une convention pour les nouvelles campagnes agricoles.

Monsieur REAU réaffirme son avis concernant ces terrains, à savoir que la commune n'ayant pas besoin d'un parc de réserve foncière aussi important, il faudrait en envisager la vente.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer pour la location ou la vente :
14 voix pour la location, 1 voix pour la vente.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur un bail précaire auprès de la SAFER :
1 non, 1 abstention et 13 oui.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour faire les démarches et signer les pièces nécessaires à cette opération.

Messieurs REAU et GAILLARD interpellent Monsieur le Maire sur la continuité des dossiers agricoles (location de terrains, protection des espaces ...) et demande d'égaliser les tarifs de location. Mr le Maire les invite à consulter les dits dossiers à la mairie afin d'établir un rapprochement sur les locations et mise à disposition. Madame GAULT et Monsieur BOUDIER proposent de se joindre à ce groupe et de préparer une synthèse des dossiers.

7- CONVENTION Comité de jumelage avec Houldizy

Le jumelage de GOURGÉ (79) avec la commune de HOULDIZY (08) a été décidé par délibération du Conseil Municipal du 20 juillet 2004 et la volonté de création d'un comité de jumelage par délibération en date du 25 mai 2016.

Il exprime la volonté des communes de GOURGÉ et de HOULDIZY de rapprocher leurs habitants en vue de promouvoir des échanges d'ordre éducatif, culturel et sportif, et ainsi de faire perdurer le caractère historique qui lie les deux communes depuis l'évacuation de 1940 dans le respect mutuel et l'amitié.

La commune assume la responsabilité du jumelage et le Conseil Municipal est garant de la politique à mener dans ce domaine mais il entend y associer tous les habitants par le biais d'un Comité de Jumelage.

C'est pourquoi, dans le but d'assurer la pérennité des liens unissant la population de GOURGÉ et de sa ville jumelle, des contacts et des échanges sont créés et entretenus à divers niveaux (culturel, scolaires, sportifs, associatifs ...) ainsi que des visites et manifestations officielles.

Un projet de « convention entre la commune et le Comité de Jumelage » a été adressé aux 4 délégués du conseil municipal (désignés lors de la réunion du 25 mai 2016) et appelle quelques précisions sur la contribution des participants. Ce projet sera modifié comme tel et présenté à la prochaine réunion de mise en place du Comité de Jumelage le lundi 10 octobre à 19h à la cure de Gourgé, ouverte à tous, et ensuite proposé pour avis au Conseil Municipal.

8- Adhésion SMO : Deux-Sèvres Numérique

En juillet 2012, le Département des Deux-Sèvres a élaboré le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique (SDTAN) qui décrit l'articulation entre initiative publique et privée en Deux-Sèvres en termes de développement des réseaux à très haut débit fixe (fibre jusqu'à l'habitant) sur le territoire.

Il convient désormais de créer officiellement la structure chargée de mettre en œuvre le SDTAN et d'exercer la compétence qui lui permet d'établir et d'exploiter des infrastructures, des réseaux et des services de communications électroniques.

Il résulte des réflexions engagées en la matière que la structure la plus adéquate pour mener à bien cette opération est le Syndicat Mixte Ouvert (SMO) prévu à l'article L.5721-2 du CGCT. Elle permet en effet d'associer dans le projet tous les acteurs publics concernés, tout en garantissant la cohérence des déploiements et une meilleure gestion des financements qui seront mobilisés par l'Europe, l'Etat, la Région Nouvelle Aquitaine, le Département et les Intercommunalités des Deux-Sèvres.

Par arrêté préfectoral, les Communautés de communes sont désormais toutes dotées de la compétence « Communications électroniques » prévue à l'article L.1425-1 du CGCT. Elles peuvent devenir membres du SMO et lui transférer leur compétence.

Il convient désormais, préalablement à la création effective du SMO :

- Que les Conseils Municipaux des Communes membres autorisent leur Communauté de communes à adhérer au SMO dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, en vertu de l'article L.5214-27 du CGCT ;
- Que la Commission Départementale de la Coopération Intercommunale (CDCI) statue favorablement en faveur de la création du SMO, conformément à l'article L.5211-45 du CGCT. Une fois cet avis rendu, la procédure de création du SMO pourra être engagée.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'autoriser la Communauté de communes à adhérer au SMO chargé de mettre en œuvre le réseau de communications électroniques à très haut débit en fibre optique jusqu'aux abonnés, inscrits dans le schéma directeur territorial d'aménagement numérique des Deux-Sèvres.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1425-1, L.1425-2, L.5214-27, L.5721-1 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Deux-Sèvres n°21 en date du 13 juillet 2012 portant adoption du SDTAN (Schéma directeur territorial d'aménagement numérique) des Deux-Sèvres ;

Vu la délibération du Conseil départemental des Deux-Sèvres n°21A en date du 11 juillet 2016 portant validation du principe de création du Syndicat mixte Ouvert « Deux-Sèvres numérique » ;

Considérant que la Communauté de communes, disposant de la compétence « Communications électroniques » considère que le SMO est la structure de portage partenariale adaptée à la mise en œuvre du projet départemental d'aménagement numérique ainsi qu'aux objectifs poursuivis en la matière par ses membres,

Considérant que la Communauté de communes souhaite adhérer au futur SMO et lui transférer l'ensemble des compétences afférentes telles que rédigées dans les statuts,

Après délibération, le Conseil municipal, décide :

- D'autoriser la Communauté de communes à adhérer au Syndicat Mixte Ouvert « Deux-Sèvres Numérique » qui sera chargé de mettre en œuvre le SDTAN dans le cadre du service public des communications électroniques prévu à l'article L.1425-1 du CGCT ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

9- CCPG : modification du siège social

Vu la délibération de l'ancienne Communauté de communes de Parthenay en date du 7 mars 2013, fixant à titre provisoire le siège social de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'adresse suivante : Syndicat Mixte d'Action pour l'Expansion de la Gâtine (SMAEG) – 46 boulevard Edgar Quinet – 79200 PARTHENAY ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de Parthenay-Gâtine en date du 28 juillet 2016 approuvant le transfert du siège social de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine au 2 rue de la Citadelle 79200 PARTHENAY ;

Considérant que les services communs à la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine et à la Ville de Parthenay sont essentiellement regroupés dans les locaux de l'Hôtel de Ville rue de la Citadelle et de l'ancien tribunal, et les services de la Communauté de communes majoritairement situés dans l'ancien tribunal et les immeubles sis 7 rue Béranger à Parthenay et Place du Vauvert ;

Il est proposé au Conseil municipal de transférer le siège de la Communauté de communes de Parthenay-Gâtine à l'adresse suivante : 2 rue de la Citadelle – 79200 PARTHENAY,

Après délibération, le Conseil Municipal (14 pour, 1 abstention) accepte le transfert tel qu'il lui est indiqué.

10- Ad'AP

Monsieur le Maire expose que les gestionnaires des ERP ont l'obligation, pour mettre leurs établissements en conformité avec les obligations d'accessibilité, de s'engager par la signature d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

L'Ad'AP correspond à un engagement de procéder aux travaux dans un délai déterminé et limité.

Le diagnostic de l'accessibilité des ERP de la commune a montré qu'ils n'étaient pas conformes à la réglementation en vigueur.

Les travaux de mise en conformité de ces ERP ne pouvant être réalisés dans l'immédiat, un Ad'AP doit être déposé pour étaler les travaux en toute sécurité juridique.

Aussi, la commune a élaboré son Ad'AP sur 6 ans pour tous les ERP communaux, comportant notamment le phasage et le coût annuel des actions projetées.

Phase 1/2016	P'tite Marmite + Restaurant scolaire + Eglise	environ 2760€ + travaux en régie
Phase 2/2017	P'tite Marmite + Restaurant scolaire + WC Bibliothèque	environ 8180 €
Phase 3/2018	Cimetière + Eglise	environ 1740 € + travaux en régie
Phase 4/2019	WC Place de l'église + bibliothèque	environ 2285 € + travaux en régie
Phase 5/2020	Salle des fêtes + mairie	environ 5375 € + travaux en régie
Phase 6/2021	WC bibliothèque + vestiaires stade + salle des jeunes + bibliothèque + cure = travaux effectués par les employés communaux en régie	

Cet agenda est déposé en Préfecture conformément à la réglementation en vigueur

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'agenda d'Accessibilité Programmée tel que présenté pour mettre en conformité les ERP de la commune,

Autorise le Maire à signer et déposer la demande d'Ad'AP auprès du préfet et à prendre toute décision tendant à rendre effective cette décision

11- QUESTIONS DIVERSES

DGFIP : Les agriculteurs de la commune concernés par les dégâts causés aux cultures suite au violent orage de grêle survenu dans la nuit du 27 au 28 mai 2016 recevront un avis de dégrèvement correspondant à 62% de la Taxe foncière sur les Propriétés non bâties (pour les montants supérieur à 25€)

SEVT : travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable sous le lit du Cébron entre Verrines et Puyéron à partir du 3 octobre pendant 4 semaines.

SMVT : Pas de suite à la proposition de Gourgé concernant le parcours artistique.

Préfecture : Monsieur le Maire fait lecture au conseil de la circulaire préfectorale du 19 septembre qui apporte des précisions sur le contenu de la compétence « assainissement » des collectivités territoriales et de leurs groupements concernant notamment la gestion des eaux pluviales.

ORANGE : Info sur la suppression de la cabine Téléphonique Place de la mairie avant le 31/12/2017. Madame SIGOGNEAU suit ce dossier.

Rappel des délibérations du 28 septembre 2016

- 1- Subvention CARUG : Soirée du patrimoine**
- 2- HORAIRE du MARCHÉ**
- 3- Diverses subventions Associations communales et autres organismes**
- 4- DEVIS RUCHER et PROM'HAIES**
- 5- TARIF DES TERRAINS DU LOTISSEMENT**
- 6- SAFER**
- 7- CONVENTION Comité de jumelage avec Houldizy**
- 8- Adhésion SMO : Deux-Sèvres Numérique**
- 9- CCPG : modification du siège social**
- 10- Ad'AP**
- 11- Questions diverses**

CONSEILLERS MUNICIPAUX

FEUFEU David	SIGOGNEAU Anne-Laure	BOINOT Eliane	BROCHARD Valérie	AUBRUN Xavier
GAILLARD Denis	BOUDIER Mickaël	RIBETTE Aurélien	GILL Lee	AUBIN Joël
GIRARD Jean-Luc	REAU Jean-Christophe	CHALEROUX Ludovic	GAULT Isabelle	LAMARCHE Catherine